

PV CA du 13-02-2023

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 13.02.2023

Présents : F. WINAND, B. DUMONT, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusés : A.-M. HABETS, S. LAURENT, D. ROMAIN

1. RENCONTRES.

29. a) Suite aux derniers changements en matière de congés scolaires, le 1^{er} mai tombe en plein congé de printemps. Or, cette date était initialement fixée pour l'organisation des finales des coupes provinciales ainsi que des finales des championnats des jeunes. Le CA a donc décidé de déplacer ces organisations au 29.04.2023.
30. b) Le règlement de la coupe sera modifié en conséquence.
31. c) Comme le prévoit notre R. O. I., les équipes de P1 peuvent renoncer à la montée en promotion. Cette année 3 équipes renoncent à l'accession au niveau supérieur. Il s'agit des équipes de Champion P1 dames A et B ainsi que celle de Stabulois P1dames A.
32. d) Des play-offs sont organisés en P1 messieurs, P2 messieurs, P2 dames et P4 mixte.
33. e) Le 26.02.2023 sont organisées les finales des coupes de Belgique au Sportpaleis d'Anvers. La province a reçu 40 tickets d'entrée gratuite, ce qui nous permet aux clubs d'obtenir 2 places pour se rendre à cet événement. Il est bien évident que les tickets distribués devront être utilisés.

2. COMMISSION TECHNIQUE.

5. a) L'entraînement provincial du 05.02.2023 a été annulé, faute de combattants. Malheureusement, l'annulation ayant été faite trop tard, la location a été facturée.
6. b) Le prochain entraînement provincial est fixé au 12.03 prochain.
7. c) Les tests « Haut potentiel » consistaient à faire passer les participants à différents ateliers pour juger différentes de leurs capacités physiques. Les 23 participants ont joué le jeu et leur ressenti est positif. Les conclusions du directeur technique de la FVWB n'ont pas encore été dévoilées.
8. d) Les inscriptions au stage ADEPS qui se déroulera du 20 au 24.02.2023 ont été bouclées en 30 minutes. Il y avait 25 places en internat et 12 en externat. Le staff technique sera aidé par un jeune faisant ses études au CRIPS (France) section volley-ball.
9. e) Le 21.02.2023 est programmée une réunion de la commission technique FVWB. Bob Dumont y participera en temps de représentant de la province.

3. MINI-VOLLEY.

1. a) Le responsable mini-volley a envoyé un courrier à tous les clubs de la province afin de les sonder quant à la possibilité de relancer les compétitions en pupilles et minimes. 14 clubs ont répondu.
2. b) 4 clubs ont suffisamment de jeunes pour participer à ces compétitions : il s'agit de Libramont, Stabulois, Athéna et Bouillon. D'autres clubs n'ont pas du tout de jeunes parmi leurs affiliés.
3. c) Le responsable est optimiste quant à la possibilité de relancer les tournois comme ce fut le cas il y a quelques années maintenant.

4. BEACH-LOISIRS.

25. a) Le seul week-end retenu pour l'organisation d'un tournoi de beach-volley est le week-end du 24/25.06.2023.

5. LOISIRS.

1. a) Contrairement à ce qui avait été décidé lors du dernier CA, le responsable Loisirs n'a pas jugé utile de contacter la fédération Luxembourgeoise pour connaître le niveau de jeu de 2 joueurs loisirs du club de Pétange.
2. b) Il n'a pas jugé utile parce qu'il a été voir le match qui opposait Etalle Loisir à Pétange et a constaté que, même si des joueurs ont un niveau de jeu respectable, il ne les voit pas jouer dans le championnat « Novotel ligue », étant le championnat le plus élevé au GDL.
3. c) Cependant, le sujet sera abordé lors de la réunion de fin de championnat.

6. ARBITRAGE.

17. a) Le vendredi 17.02.2023 a été fixée une réunion destinée à former les nouveaux arbitres à l'utilisation de Volleyspike et à la manière de se présenter aux équipes.
18. b) Il est difficile d'envoyer des arbitres à visionner les nouveaux arbitres car ils sont relativement rares à être disponibles pour pouvoir le faire.
19. c) Les amendes pour manque d'arbitres pour le 1^{er} tour ont été calculées et figureront sur la prochaine facture.

7. TRESORERIE.

31. a) La situation financière de l'ACVBL est toujours aussi saine. Les dépenses au 31.01.2023 sont inférieures de presque 9.000€ par rapport aux recettes.
32. b) Les clubs en retard de paiement ont régularisé la situation.
33. c) Les cotisations pour les + de 18 ans seront reprises sur les prochaines factures.

8. STATUTS ET REGLEMENTS.

1. a) Le responsable des statuts et règlements a terminé les modifications à effectuer aux statuts de l'ACVBL pour qu'ils soient conformes aux nouvelles réglementations en la matière et détaille les changements apportés.

2. b) Il transmettra les statuts corrigés à l'ensemble des administrateurs de manière à ce qu'ils le relisent et puissent communiquer les éventuels erreurs ou oublis dans les meilleurs délais.
3. c) Il est rappelé que ces statuts rectifiés devront être validés par l'AG de fin de saison pour qu'ils puissent être publiés au Moniteur Belge avant le 1^{er} janvier 2014.

9. DIVERS.

9. a) Le rapport du CA du 09.01.2023 est approuvé.
10. b) A la date du 13.02.2023, le secrétaire n'avait reçu que 10 inscriptions à la formation DEA, ce qui étonne le CA alors que cette formation permettait de valider sa carte de coach pour la prochaine saison. Malgré la faible participation, le CA décide de la maintenir en espérant un sursaut de dernière minute de certains coachs. (Finalement 19 personnes étaient présentes).
11. c) Les différentes commissions ayant transmis les renseignements demandés pour le projet « Reconnaissance Royale », le document a pu être finalisé et signé et peut être envoyé au Chef de Cabinet de sa Majesté le Roi. Maintenant, il va falloir faire preuve de patience avant de savoir si ce titre est accordé à l'ACVBL.
12. d) Le tournoi des 2^{èmes} de 1^{ère} provinciale doit avoir lieu dans la province et se déroulera les 6 et 7 mai 2023. Il reste encore à déterminer le lieu.
13. e) Suite à des menaces d'un spectateur de Bertrix lors d'un match, le parquet Fédéral a apporté un jugement à cet événement. Le secrétaire demande comment la province peut-elle vérifier l'exécution de ce jugement par le club de Bertrix. Normalement, c'est le Parquet qui désigne les personnes chargées de la vérification et si rien n'a été demandé à la province, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Fin de la réunion : 22h00